



COMMUNE DE BASSE- VENDLINE

Bulletin d'information N° 9

Octobre 2025

Une Assemblée communale extraordinaire se déroulera le

**mardi 11 novembre 2025, à 20.00 heures,
à la salle communale de Bonfol**

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée communale.
2. Discuter et voter la reprise de la gestion du Centre de jour Part'Âge par la Commune.
3. Prendre connaissance et approuver les modifications apportées au règlement concernant le statut du personnel.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SEVEBO.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'organisation du SEV.
6. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au secrétariat communal ou sur le site internet www.basse-vendline.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'Assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous les points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale, au Secrétariat communal et sur le site internet www.basse-vendline.ch où ils peuvent être consultés.

Bonfol, le 13 octobre 2025

Le Conseil communal